

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/24-242

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la Décision Municipale en date du 27 décembre 2023, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté municipal n°ST/24-192 en date du 12 juillet 2024 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement entre le n°6 et le n°10 boulevard Carnot, en raison de travaux de dévoiement du réseau d'eau potable du 12 août au 14 septembre 2024 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/24-192 formulée par VEOLIA EAU IDF en date du 3 septembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux sur voirie dans le boulevard Carnot à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/24-192 jusqu'au 21 septembre 2024 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux
VEOLIA EAU IDF 4 avenue Denis Papin – 92350 Le Plessis Robinson
Descriptif des travaux : Dévoiement du réseau d'eau potable
Adresse des travaux : Entre le n°6 et le n°10 boulevard Carnot

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/24-192 en date du 12 juillet 2024 est prorogé jusqu'au 21 septembre 2024, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Conseil Départemental des Hauts de Seine, Service Territorial Sud, 6 rue de la Palx 92170 Vanves ;
- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21^{ème} Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- RATP, Agence de Développement Territorial 92, immeuble Monge, 22 place des Vosges 92400 Courbevoie ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 3 septembre 2024

Pour ampliation,
Pour le Maire

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH



Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 9 septembre 2024